

Société

CHAMP MIGRATOIRE ET PLURALISME POLITIQUE

Smaïn Laacher

03/04/2025

Quels liens entre migration et pluralisme ? Smaïn Laacher, directeur de l'Observatoire du fait migratoire et de l'asile de la Fondation, analyse ce qui caractérise le champ migratoire : la pluralité politique, dont il tire tout son sens et sa signification de la société nationale dont il est le produit. Il montre ainsi que le champ migratoire est constitué d'une pluralité de monde sociaux qui sans cesse contribuent à faire de l'« un » avec du « multiple ».

C'est un étonnement qui est à l'origine des développements qui vont suivre. Les discours politiques, quelle que soit leur intention, énoncée explicitement ou implicitement, ne cessent de vanter le lien fragile, mais vital entre pluralité et démocratie. Ces deux entités seraient inséparables, car permettant de vivre une vie relativement apaisée dans une société supportable. Le conflit et les oppositions ne sont pas niés ni interdits ; ils sont organisés juridiquement et institutionnellement. Il y a accord sur les modalités d'expression des désaccords. Mais cela est vrai pour la société et pour les populations majoritaires. Et c'est là qu'apparaît mon étonnement. Cette subtilité architecturale, institutionnelle, juridique et politique, fruit d'un large consensus historique, vient à disparaître lorsqu'il s'agit d'observer d'autres univers sociaux, par exemple ceux qui constituent le *champ migratoire*. Celui-ci ne peut pas être réduit à un espace de production de pratiques qui se distribueraient entre deux expériences, l'une atomiste, l'autre moniste. Il ne repose pas sur une multitude d'escarbilles et ce n'est ni un bloc ni une masse. Ce qui le caractérise, c'est aussi sa pluralité politique dont il tire tout son sens et sa signification de la société nationale dont il est le produit.

Majorité et minorités

Les *topos* publics sur l'immigration et les immigrés (ce sont là deux choses différentes) et leurs descendants sont profondément lassants et, disons-le sans détour, il n'y a pas plus prévisible et convenu que les propos, négatifs ou positifs, sur ces populations. Il ne s'agit pas ici de s'aventurer dans l'énonciation obligée de « positions » morales et (accessoirement) politiques sur ce qu'il convient de penser de la France et de ses immigrés. Chacun a le droit de s'indigner des sentences

prononcées par les uns ou par les autres sur l'immigration et les immigrés. L'enjeu politique, mais aussi de connaissance est ailleurs. Une caractéristique fondamentale signe depuis longtemps les discours dominants sur cet objet : celui-ci est constamment homogénéisé¹, quand il n'est pas fragmenté à l'extrême. À l'évidence, c'est le point de vue de haut et de loin qui s'impose presque naturellement et toujours. La société serait ainsi constituée seulement de deux grands ensembles. La majorité installée depuis plusieurs générations sur le territoire (ceux qui étaient là depuis le début) et ceux qui composent le *grand Autre* (ceux qui n'étaient pas là depuis le début) : une multitude de « petites » minorités analogues sous le rapport de la nationalité, de la langue, de l'entre-soi et de leur présence relativement récente sur le territoire national. Il y a plus. Issu d'une ancienne conviction politique de l'unanimité chez les révolutionnaires de 1789, le bon usage de la raison se trouverait du côté de la majorité, par opposition aux minorités restées « mineures » faisant, par conséquent, un usage nuisible et dangereux de leur raison. Raison, vérité et légitimité chez les uns, les plus nombreux et les plus émancipés. Manque de discernement, dogmatisme et illégitimité chez les autres, formant indistinctement le *grand Un minoritaire*.

Quand on parle de la majorité (donc du plus grand nombre), qu'elle se pense et se présente comme majorité émancipée, cette affirmation n'est possible qu'à l'appui d'un fait objectif constamment rappelé : la relation entre pluralisme et démocratie. Le pluralisme implique l'existence, reconnue et légitime, d'une diversité de points de vue, d'opinions, de visions du monde, dans tous les domaines de la vie sociale, politique, culturelle, religieuse et économique. Il est inscrit dans la Constitution et dans la loi. Il résulte donc de cette assertion qu'il ne doit être suspecté d'aucune partie (groupes, associations, représentants, partis politiques, etc.) une volonté hégémonique à visée assimilationniste. Respect et tolérance à l'égard des autres doivent être la norme. Dans cette configuration, le pluralisme politique s'oppose à tout autoritarisme, aussi bien qu'au monopartisme et au bipartisme. Si l'on devait employer le langage des philosophes, l'on dirait que le pluralisme admet et protège la pluralité des êtres considérés souverains et affranchis non réductibles à une « substance unique » ; contrairement au monisme et au dualisme. Sans aucun doute le pluralisme est-il le signe, à la fois, d'une architecture institutionnelle inédite, d'une vigueur réflexive collective et d'une relative confiance entre les membres d'une société, quels que soient leur statut et leur position sociale. Mais pourquoi ce discernement et cette reconnaissance politique, tout d'abord, de l'existence institutionnelle de la pluralité, ensuite de ses bienfaits politiques en matière de gestion des conflits, disparaissent littéralement lorsqu'il s'agit d'immigration et d'immigrés ? Pourquoi le pluralisme politique et culturel ne vaudrait pas aussi pour les populations immigrées et leurs descendants ? Pourquoi, le *champ migratoire interne*, indépendamment du fait qu'il reste un espace de jeu relativement ouvert, ne serait-il pas aussi traversé par des conflits et des concurrences, et donc divisé par des oppositions politiques et idéologiques, des luttes de représentations, des productions de tactiques et de stratégies

d'alliances internes et externes avec des groupes de la majorité ? On aurait tort de croire qu'au sein même de ce champ disparaissent les frontières physiques et symboliques qui sont des enjeux de lutte essentiels. Que l'on pense, en particulier, au diplôme et à l'origine sociale, déterminant décisif de l'existence de frontières sociales, mais aussi à la question des binationaux, à la qualité de vie attachée au lieu de résidence, à l'âge, au sexe, à la naturalisation, à la longévité scolaire, au choix matrimonial, etc. Pareillement aux populations majoritaires, les populations immigrées et leurs descendants s'organisent et organisent l'espace dans lequel elles vivent en fonction de leur trajectoire familiale, de leur nationalité, de leur affinité ethno-régionale dans leur pays d'origine, de leurs ressources symboliques et matérielles avant et après leur émigration, de leur réputation passée dans le pays d'origine et de celle qu'elles tentent de se construire dans leur pays d'accueil.

Insee, recensement de la population 2021, exploitation principale²

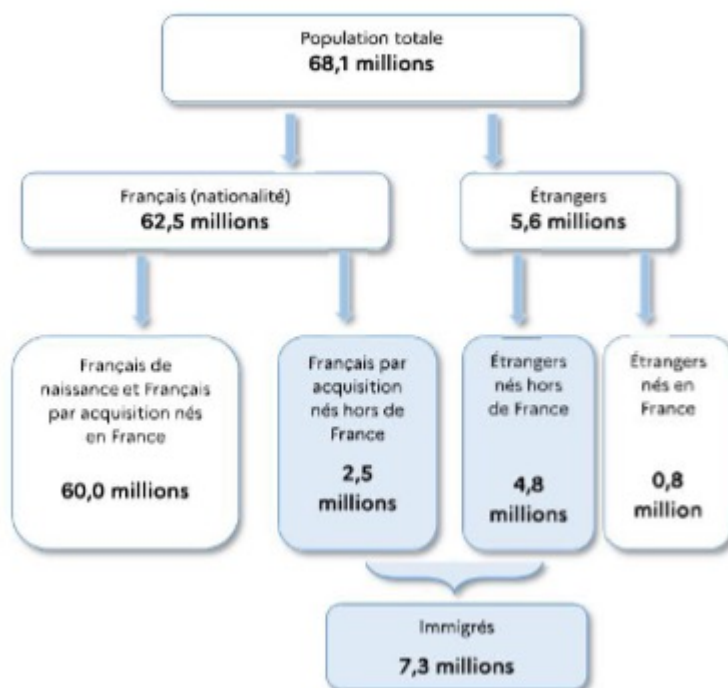


Figure 2 - Origine géographique des descendants d'immigrés par classe d'âge en 2021

Classe d'âge (en années)	Origines des descendants d'immigrés								Part des descendants d'immigrés dans la population
	Maghreb	Autres pays d'Afrique	Turquie, Moyen-Orient	Autres pays d'Asie	Europe du Sud	Autres pays de l'UE27	Autres pays d'Europe	Amérique, Océanie	
0-4	39	24	6	7	6	6	6	6	24
5-9	43	19	6	8	6	5	6	8	22
10-17	42	18	9	8	6	5	4	8	17
18-24	36	17	10	10	14	4	3	6	14
25-29	35	15	8	9	21	6	3	3	12
30-34	34	14	7	6	25	7	2	5	11
35-39	41	8	4	6	32	5	2	2	10
40-44	45	4	4	3	36	5	2	2	10
45-49	37	3	1	1	46	8	2	1	9
50-54	31	3	1	1	52	8	1	1	8
55-59	28	0	0	2	49	16	3	2	7
60-64	16	2	1	2	49	26	3	1	6
65-69	6	1	1	3	54	29	5	1	6
70-74	2	0	2	1	45	37	9	3	6
75-79	1	1	3	0	53	31	8	1	8
80 ou plus	0	1	2	2	51	32	11	1	8
0-17	41	20	7	8	6	5	5	8	20
18-49	38	11	6	6	27	6	3	4	11
50 ou plus	14	1	1	2	51	24	5	2	7
Ensemble	33	12	5	6	25	10	4	5	11

Notes : le pays d'origine est le pays de naissance du parent immigré s'il n'y en a qu'un. Lorsque les deux parents sont immigrés, on retient, par convention, l'origine du père. Les pays inconnus sont classés avec l'Amérique et l'Océanie.
Lecture : en 2021, 39 % des descendants d'immigrés de 4 ans ou moins sont originaires du Maghreb. Les descendants d'immigrés représentent 24 % de la population âgée de 4 ans ou moins.
Champ : France hors Mayotte, population vivant en logement ordinaire.
Source : Insee, enquête Emploi 2021.

Le flux et la série

L'immigration est spontanément pensée et perçue au travers de deux catégories unifiantes, celle de *flux* et celle de *série*. La première catégorie ne pose pas de problème majeur de définition, car elle renvoie à des choses connues en matière de discours sur l'immigration. Le flux renvoie à l'« écoulement », au « déplacement », à l'« afflux », au « flot », à une « submersion ». La seconde catégorie est plus complexe et heuristiquement plus intéressante. En empruntant à Sartre la notion de « série », les immigrés ou les exilés (pris en tant que personnes singulières) sont supposés faire et vivre les mêmes choses, agir de la même manière, mais séparément parce qu'ils partagent le même rapport aux mêmes choses : leur condition ontologique d'immigré. Et, pour continuer dans le langage sartrien, disons que nous serions, avec les immigrés, en présence d'une « pluralité de solitudes³ ». On comprend dès lors que la notion de liberté, dans cette perspective, s'en trouve très fortement réduite (pour ne pas dire plus). Et ce d'un double point de vue, celui du présent et celui du passé.

Le présent, dans la mesure où les forces agissantes commandent de l'extérieur à l'immigré son identité et ses actions, allant même jusqu'à le désigner d'être asservi par de puissantes contraintes sur lesquelles il n'a pas de prise (l'extrême droite, la droite, la « gauche qui a trahi », l'économie, l'État, le droit, son statut d'« immigré dominé », les institutions, le racisme, les préjugés, les discriminations, le « travail que les Français ne veulent pas », le soupçon généralisé, etc.), qui

irréversiblement mènent à la perte de ses facultés et du bien le plus précieux qu'est sa liberté. Les concepteurs du monde et de ses usages lui sont étrangers, inaccessibles ; il est en dehors de la ligne, hors du lieu, à la périphérie, hors des choses d'un monde qui appartient à d'autres. Il est un être *qui n'est pas partie prenante*.

Et puis le passé. Là aussi, l'essentiel s'est passé, sans lui : la colonisation qui a produit le colonisé. Et cette *identité léguée*, construite pour lui, lui colle à la peau (au sens propre et au sens figuré). Tout a été décidé sans lui parce que tout est arrivé avant lui. L'usage qu'il fera du monde sera celui d'un colonisé (celui qui a perdu la possession de soi et pense dans les catégories du vainqueur) et il utilisera le monde en tant que tel.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Des frontières à l'intérieur du champ migratoire

On voit relativement bien maintenant à quoi renvoie l'étranger/immigré (Français ou non, cela a peu d'importance du point de vue de la majorité). Il renvoie, bien avant même d'être une conduite sociale et culturelle, autrement dit, une manière d'être dans le monde des autres, à la frontière physique et symbolique en tant que *ligne* qui sépare dans le temps et dans l'espace, et à la *mesure*, en tant que grandeur de comparaison, de poids, de quantité, d'échelle de référence⁴. Car bien plus que tous les groupes installés et vivant leur installation sur le mode du *cela va de soi*, l'étranger/immigré interroge la frontière et la mesure dans trois domaines structurant l'humanité de tous et de chacun : sa *patrie* (fictive ou réelle) qu'il a quittée ou qui ne subsiste que dans sa mémoire et ses souvenirs ; sa *filiation* (ou l'appartenance au groupe du père) dans laquelle il tient son existence physique, juridique et symbolique ; et son *patronyme*, son nom de famille transmis de génération en génération – c'est ce nom, à la fois singulier et commun, qui l'identifie en tant que membre d'une famille précise. C'est bien cela que signifie en arabe le mot «*ben*» (بن.), qui signifie «*fils de*», ou plus généralement «*descendant de*».

Frontière, mesure, limite, filiation, patrie, patronyme, celui qui n'est pas là depuis le début, quantité, flux, clandestinité, dépendance, mode inhabituel d'occupation de l'espace, identité

léguee, autres mœurs, etc. Voilà des mots qui sont autant d'expressions d'un sentiment de crainte, d'une peur de dépossession possible de sa personne ou de son être *national*. Absolument aucune société (ni aucun groupe) n'y échappe. Ces différentes dimensions composent de manière synthétique la figure de l'étranger/immigré. C'est à son propos que l'on invoque et convoque l'hospitalité. Celle-ci, quand elle se décrète politique d'État ou politique publique, se réserve le droit d'organiser l'accueil, les flux et le nombre ; quand elle est vertu privée, il s'agit alors de la solidarité entre humains, elle est la main qui vient au secours de l'être vulnérable sans protection. Nous restons, même dans cette configuration, dans un discours sur l'étranger/immigré, tantôt un être singulier à défendre et à soutenir, tantôt un être portant en lui les germes d'une *dénaturation* d'un rapport naturel à son monde (sa nation, son territoire, son peuple, sa culture, etc.). Il ne peut pas en être autrement. Défenseurs et détracteurs sont en réalité aussi proches que sont proches sémantiquement, dans leur opposition même, l'hospitalité et l'hostilité. L'hospitalité peut, selon les circonstances, se transformer en hostilité⁵. Ce sont là deux termes indissociables, particulièrement chargés moralement et psychologiquement. Car l'hospitalité et l'hostilité se disputent la définition légitime de ce qu'est une frontière, de l'accueil ou de l'exclusion, de l'intégration, des représentations autorisées, par le peuple et la loi, à instituer les règles et les normes en ce domaine. Ainsi donc, l'étranger/immigré, comme *écoulement*⁶ et comme *nature*⁷, renvoie à une série d'êtres que tout assemble, parce que dotés d'un *air de famille* et des mêmes inclinations. En un mot, ils sont bien conformes à la représentation que l'on se fait spontanément et ordinairement des traits communs possédés en propre par les immigrants.

Votes et visions du monde

Pourtant, lorsqu'on y regarde d'un peu plus près et que l'on évite, réflexivement, de se laisser aller à la facilité intellectuelle ou à une conception philosophico-poético-esthétisante de la figure de l'étranger, on peut remarquer sans difficulté que le *champ migratoire interne* est particulièrement hétérogène et donc qu'il est aussi travaillé par la nécessité vitale du pluralisme ; celui-ci ne pouvant se déployer sans entrave majeure que dans un cadre démocratique – une démocratie fondée sur un système de valeurs et de vertus.

De l'existence de ce pluralisme, nous en voulons pour preuve un certain nombre de conduites politiques à l'égard du vote et des partis politiques. Selon les chiffres 2023 de l'Insee⁸, en France métropolitaine, en 2019-2020, 56% des immigrants⁹ âgés de 18 à 59 ans déclarent qu'ils sont inscrits sur les listes électorales « contre 87% des personnes sans ascendance migratoire ». Ce sont les immigrants d'Asie (81%) et d'Afrique (74%) qui sont davantage inscrits sur les listes électorales. Bien plus que les personnes issues de l'Union européenne (31%) : « parmi ces derniers, près de quatre sur cinq n'ont pas la nationalité française, et ne peuvent donc participer qu'aux élections

européennes et municipales¹⁰ ». Autre donnée intéressante : « Parmi les personnes de 18 à 59 ans de nationalité française se déclarant inscrites sur les listes électorales, 85% déclarent avoir voté au premier tour de l'élection présidentielle en 2017 ». Il est à noter que la participation à cette échéance électorale majeure est plus faible pour les immigrés (82%) et encore plus pour leurs descendants (79%).

Mais il est vrai que le vote, quelle que soit l'échéance électorale, n'est pas le seul mode de participation à la vie sociale et politique de la cité. L'Insee mentionne, en plus du vote, trois autres modes d'engagement citoyen : signer une pétition, participer à une manifestation, faire grève. Ces trois formes de mobilisation citoyenne sont nettement moins massives que le fait de se déplacer pour aller voter : 31% de l'ensemble de la population de 18 à 59 ans a entrepris au moins une de ces actions dans les douze derniers mois, note l'Insee ; 25% ont signé une pétition, 9% ont participé à une manifestation légale et 6% ont fait grève. Nous savons que les immigrés sont beaucoup moins familiers de ces formes de protestations : « 17% ont effectué une des trois actions, avec la mobilisation la plus faible chez les immigrés d'Asie (11%), en particulier ceux de Chine (4%) ». Il en va différemment pour les descendants d'immigrés (30%) plus socialement coutumiers de ces modes de mobilisation protestataires – et, singulièrement, la pétition et la manifestation, contestation publique plus médiatique.

Immigration, immigrés et choix politiques

Il faudrait, pour une connaissance plus fine des choix politiques (conscients et inconscients), aller au plus près des pratiques et des conditions tout aussi pratiques qui déterminent ces choix toujours rationalisés après-coup. Si l'on sait presque tout sur le vote et les préférences politiques de telle ou telle fraction de la population majoritaire (les femmes, les retraités, les jeunes, etc.) ou de telle ou telle catégorie socio-professionnelle (ouvriers, cadres, chefs d'entreprise, commerçants, etc.), il en va autrement des populations immigrées. En ce qui les concerne, il reste encore de nombreux aspects, quantitatifs et qualitatifs, qui ne peuvent publiquement, scientifiquement et légalement être exploités. Certes, quelques enquêtes existent. Celle réalisée en 2005 par Sylvain Brouard et Vincent Tiberj¹¹ notait que le vote des « descendants d'immigrés » se portait nettement à gauche, mais que des différences existaient entre les différentes « communautés » : 77% des jeunes descendants de Maghrébins ou 83% des jeunes descendants d'Africains (Afrique subsaharienne) se déclaraient « plutôt à gauche ». En revanche, ces chiffres n'atteignaient que 56% pour les jeunes descendants de Portugais, et seulement 50% pour ceux d'ascendance asiatique. En 2007, une enquête du Cevipof réaffirmait ces données en concluant par

un « sur-vote à gauche » des électeurs « maghrébins »¹² : ces derniers votaient à 80% pour la gauche et 75% des « descendants d'immigrés » pour un parti proche de la gauche¹³. Ces chiffres ne sont pas étonnants. Pour le dire de manière schématique, deux raisons fondamentales les expliquent. D'une part, ces « minorités » se présentent et sont présentées, souvent, comme des populations stigmatisées et victimes de discriminations et de racisme ; d'autre part, le discours de gauche (toutes tendances confondues) est favorable (au moins publiquement) aux immigrés et à leurs descendants. Néanmoins, cette inclination massive vers la gauche des immigrés et de leurs descendants s'effrite ou se disperse à partir de 2012, lentement, mais irréversiblement, pendant le mandat de François Hollande (2012-2017).

Plusieurs causes peuvent l'expliquer et seront simplement mentionnées ici avant d'être développées dans un travail ultérieur.

La « gauche », les immigrés et leurs descendants

La proposition de François Hollande de déchoir de la nationalité française non seulement des binationaux nés étrangers mais aussi des binationaux « nés Français » condamnés pour « acte de terrorisme » ou pour « atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation » a suscité polémiques et divisions au sein de la gauche, et donc dans le propre camp du président. Toutefois, rien n'indique que cette mesure ait provoqué un trouble ou un affolement parmi les populations immigrées au point de provoquer manifestations, pétitions ou prises de position publiques. En revanche, ce qui a davantage suscité incompréhension, méfiance, défiance d'une grande partie de ces populations (majoritairement musulmanes) à l'égard de la gauche (en particulier du Parti socialiste), ce sont les mesures touchant à la fois aux mœurs et aux dogmes religieux. Sans entrer dans de longs développements, il convient de citer les plus importantes, en lien avec cette réflexion.

On pense d'abord à la loi Taubira du 17 mai 2013 dite du « mariage pour tous » : depuis la ratification de cette loi, les couples de même sexe ont désormais droit au mariage, à l'adoption et à la succession. La loi du 2 février 2016 sur la fin de vie, quant à elle, promeut un droit à la « sédation profonde et continue » : cela signifie concrètement que toute « personne majeure et capable » est en droit de rédiger des « directives anticipées » dans lesquelles elle exprime ses volontés relatives à sa fin de vie et notamment sa « volonté de refuser, de limiter ou d'arrêter les traitements et les actes médicaux mais aussi sa volonté de poursuivre les traitements ». La loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique permet aux femmes (couples de femmes et femmes célibataires) et aux hommes de conserver leurs gamètes pour eux-mêmes afin qu'ils puissent plus tard recourir personnellement à une procréation médicalement assistée (PMA) ; l'autoconservation des gamètes en dehors de tout motif médical devient possible pour les femmes et pour les hommes. Avant cette

loi, une femme ne pouvait pas avoir recours à la congélation de ses propres ovocytes, sauf nécessité médicale. La loi du 21 février 2022 permet l'adoption à tous les couples qu'ils soient mariés, pacsés ou simplement en concubinage sans qu'il n'y ait aucune différence liée à l'orientation sexuelle des membres du couple. Enfin, « le droit d'accès aux origines », loi de bioéthique votée en 2021, permet d'apporter des réponses aux personnes issues d'un don de spermatozoïdes, d'ovocytes ou d'embryons qui se posent des questions sur leurs origines. Les démarches peuvent être effectuées depuis le 1^{er} septembre 2022.

La « droite », les immigrés et leurs descendants

On l'oublie trop souvent, et c'est particulièrement vrai pour les immigrés et leurs descendants de confession musulmane¹⁴, on peut socialement être de gauche (égalité des droits, lutte contre les discriminations, etc.) et être de droite du point de vue des mœurs, c'est-à-dire très conservateur, pour ne pas dire profondément réactionnaire. L'ensemble des lois précédemment évoquées, directement ou indirectement, délégitime les prétentions des dogmes religieux et des croyances anthropologiques de très nombreux immigrés à régir leurs conditions d'existence privée et publique. Il suffit de se souvenir de l'« alliance » entre musulmans et catholiques contre le « mariage pour tous » et la « théorie du genre ». Des voix de musulmans revendiqués, telles que celles de Camel Bechikh et Hayette Hamidi, deux acteurs centraux dans le « rapprochement » entre catholiques et musulmans, participaient, en 2014, aux « Manifs pour tous » pour réclamer le retrait des ABCD de l'égalité, mis en œuvre par l'Éducation nationale et le ministère des Droits des femmes. C'est bien Farida Belghoul, fille d'immigrés algériens, une des figures en 1983 de la « Marche des Beurs », qui en 2013 lance les « journées de retrait de l'école » (JRE) appelant à ne plus envoyer les enfants pour s'opposer à l'introduction de la « théorie du genre ». La première JRE a eu lieu le 24 janvier 2014, sans grand succès d'ailleurs¹⁵. Son initiative reçoit le soutien public du réseau « Égalité et réconciliation » (E&R) présidé par Alain Soral¹⁶.

Dans un autre registre, nullement éloigné, celui du vote, des différences entre populations immigrées et au sein même de celles-ci existent et sont politiquement significatives. Quelle que soit la nationalité d'origine ou la binationalité, voter n'est pas simplement le dépôt dans une urne d'un « bout de papier » sur lequel est écrit un nom. Le *Trésor de la langue française* nous apprend que, dans la première moitié du XII^e siècle, le vœu est « une prière de louange, de supplication adressée à Dieu ». En réalité vœu et vote sont issus de la même origine latine, *votum* qui veut dire « vœu ». Dans les deux cas, vœu et vote, il y a une « promesse » et une « requête ». Les Algériens n'ont pas la même relation (passée et présente) que les Marocains et les Tunisiens à l'ex-colonie. Si leur sympathie politique va aux partis de gauche, c'est qu'ils estiment que la France a une dette inextinguible à l'égard de l'Algérie et des Algériens. Ce qui n'est nullement le cas des Marocains, plus

attachés aux traditions et qui ont, c'est incontestable, une histoire moins agitée, moins « rancunière » à la société et à la nation française. Et, probablement, ils voteraient moins à gauche que les Algériens. Les Turcs constituent une autre catégorie de population immigrée, dotée d'une histoire et d'une position internationale tout à fait spécifique. Ce pays n'a aucun lien colonial avec la France et, selon Stéphane de Tapia, ses immigrés sont le plus souvent « originaires de régions rurales et très conservatrices¹⁷ » ; une immigration constituée, en grand nombre, d'« employés, artisans ou petits commerçants ». Le nationalisme, la religion et l'« attachement » ostensible au pays d'origine constituent les éléments majeurs de l'« identité » de la diaspora turque¹⁸. L'ensemble de ces éléments expliquent le vote très conservateur pour Erdoğan. Et probablement un vote, en France, beaucoup plus à droite¹⁹ que les Algériens, Marocains et Tunisiens.

La « droite » et la « communauté asiatique »

Se distinguent des immigrés de confession musulmane ceux et celles que l'on désigne fréquemment, bien que de manière impropre, comme la « communauté asiatique » et ses descendants. Cette communauté n'est nullement homogène et, en cela, elle est semblable aux autres « communautés immigrées ». Pauline Bandelier, citant Simeng Wang, note l'existence d'un « clivage entre les enfants des grands commerçants Wenzhou et ceux des anciens sans-papiers, qui ont vécu la précarité mais aussi la vague de régularisation décidée par le gouvernement Jospin en 1997 et ont davantage une sensibilité de gauche. Avec, dans certains cas, une certaine ambiguïté qui peut s'expliquer, selon elle, par leur parcours social. Et d'ajouter, en citant Simeng Wang : « Ils sont attachés aux idées antiracistes de la gauche, mais en tant que commerçants ou entrepreneurs, ils ne peuvent pas non plus rejeter le discours des Républicains²⁰ ». Plus encore, depuis quelques années, les préoccupations de la « communauté asiatique » en matière de sécurité et d'insécurité²¹, de baisse des impôts pour les classes moyennes, du soutien des PME à l'export, etc., se font de plus en plus insistantes, surtout de plus en plus politiques. Les partis de droite sont, c'est un secret pour personne, très actifs à l'endroit de ces populations.

Immigrations des pays du sud de l'Europe et préférences politiques : de nombreuses inconnues

Il reste à s'interroger, par la mise en œuvre d'enquêtes quantitatives et qualitatives rigoureuses (et pas seulement à partir de quelques supputations journalistiques), des inclinations idéologiques et du vote aux principales échéances électorales, des descendants issus des premières générations d'immigrés portugais, italiens et espagnols²² qui ont fui la misère sociale et économique, la dictature et la guerre civile. Si, comme on le présuppose fortement, et à juste titre, ces populations

immigrées du sud de l'Europe avaient des sympathies politiques pour la gauche et l'internationalisme socialiste et/ou communiste, dans leur pays d'origine et en France, il reste à savoir si cette culture politique, antifasciste et antifranquiste et les formes d'engagements qu'elle a suscitées ont fait l'objet, auprès des descendants, d'un travail de mémoire et de transmission ou d'héritage sous des formes nouvelles²³. Il est indéniable, les témoignages sont nombreux, que des différences notables et même antagoniques ont existé et existent encore aujourd'hui entre les immigrations issues du Maghreb (anciennes et nouvelles générations) et celles des pays du sud de l'Europe (anciennes et nouvelles générations confondues), en particulier en matière d'« intégration ». Processus bien connu qui, selon le syndrome du « dernier arrivé ferme la porte²⁴ », renvoie à l'idée qu'on ne peut plus « pénétrer » dans un pays qui n'est pas le sien (« Parce que trop c'est trop »), autrement dit qu'il ne faut plus laisser entrer de nouveaux arrivants. C'est là une technique politique commune de politiciens consistant à attirer électoralement une partie des immigrés récemment naturalisés ou de même confession que celle de la population majoritaire ; ce qui, nécessairement, ne va pas sans reproches (« Ils ne font aucun effort pour devenir Français », etc.), à l'encontre des immigrés dont on pense qu'ils n'étaient pas là depuis le début.

Diversité migratoire et pluralité politique

Le champ migratoire interne, contrairement aux apparences, ne produit pas des êtres et donc des pratiques qui se partageraient entre des *dispositions quasi idiosyncrasiques* (nous sommes alors très proches de l'essence culturelle et psychologique d'une personne ou d'un groupe), et des masses, sorte d'« amas²⁵ » de plusieurs parties distinctes rassemblées en un tout indistinct (« les immigrés », « les musulmans », etc). Ce qui le caractérise c'est la *pluralité*. En témoignent tous les débats qui ne sont d'ailleurs pas spécifiquement français sur le « vivre ensemble », les liens entre communautarisme et libéralisme universel dans un cadre démocratique. « Vivre ensemble », cette formule synthétique politiquement discutable (mais c'est un autre sujet), est malgré tout intéressante en ce sens qu'elle renvoie à la *simultanéité* (c'est le sens premier du mot *ensemble*) ; aux choses qui se font et se disent en même temps. Faire les choses ensemble n'est possible que si ce qui est fait est fait les uns avec les autres et de façon simultanée. Howard S. Becker remarque très justement que c'est parce que les gens partagent des choses semblables, font des choses semblables ensemble (travailler, payer des impôts, scolariser leurs enfants, manifester, se réunir en association, voter, etc.) que l'on peut dire et constater empiriquement qu'ils sont à la fois partie prenante et, par définition, en relation les uns avec les autres²⁶. Ce qui, bien entendu, ne les empêche pas d'avoir des points de vue différents et des perspectives différentes sur l'état du monde, de leur société et son organisation politique et économique. La coopération des actions se fait, certes à partir de mondes sociaux dissemblables, mais, et c'est très important, pour que cette coopération puisse avoir lieu, il importe qu'il existât une *compréhension partagée*, un arrière-plan

commun. Sans cette interaction collective et sans cette *compréhension partagée*, rien ne peut être construit en commun dans la perspective de l'intérêt commun. Et c'est bien là qu'intervient d'une part avec force *la* politique, au sens de la « cuisine » électorale, c'est-à-dire liée aux pratiques du pouvoir et de l'accès au pouvoir d'État ; et, d'autre part, *le* politique, au sens de travail collectif rationnel de production de normes, de valeurs et de principes ayant un rapport avec les affaires publiques. Le champ migratoire interne est donc constitué d'une pluralité de monde sociaux qui sans cesse contribuent à faire de *l'un avec du multiple*, c'est-à-dire, pour paraphraser Kant, de passer d'un simple rapport de proximité d'individus sans lien les uns avec les autres à leur *association volontaire* pour construire une histoire commune, sans glisser dans l'absolutisme politique²⁷. Cette histoire commune n'est au fond que la recherche de l'unité ; unité qui n'est nullement un principe de départ, une condition première, mais une tâche à accomplir.

1. « Leur » religion, « leur » délinquance, « les » flux migratoires, « leurs » mœurs, « leur » nombre, etc.
2. Ces données sont issues de la **dernière exploitation principale** du recensement de la population de l'Insee.
3. Jean-Paul Sartre, *Critique de la raison dialectique*, Paris, Gallimard, 1985, p. 364. Voir aussi Yoann Malinge, « Participer à un groupe selon Sartre. Agir "avec" ou "comme" les autres », *Archives de philosophie*, n°2, tome 85, 2022.
4. Alain Milon, *La place de l'étranger dans la communauté. Dialogue entre Levinas et Blanchot*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018.
5. Émile Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Éditions de Minuit, 1969.
6. Semblable à une masse, un collectif, un groupe, une « marée humaine », une « submersion », etc.
7. Entendue au sens de propriétés et causes essentielles des choses individuelles : ils sont nés dominés, colonisés, post-colonisés, discriminés, victimes, racisés, etc.
8. ***Immigrés et descendants d'immigrés en France***, Insee Références, Édition 2023. L'ensemble des chiffres présentés ici sont issus de cette étude de l'Insee.
9. Selon l'Insee « est un immigré une personne née étrangère dans un pays étranger ». Un descendant, toujours selon l'Insee, est celui « dont au moins un parent est immigré ».
10. Depuis le Traité de Maastricht signé en 1992, les citoyens de l'Union européenne résidant dans un autre État membre de l'UE que leur pays d'origine peuvent voter et présenter leur candidature aux élections municipales et européennes dans les mêmes conditions que les nationaux.
11. Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats », 2005.
12. Manlio Cinalli, « Immigration et mobilisations sociales », Cevipof, Centre de recherches politiques de Sciences Po, 2007. On se reportera, par ailleurs, à Antoine Jardin, « Les jeunes français issus de l'immigration sont-ils dépolitisés ? », *Migrations Société*, vol. 3, n°147-148, 2013.
13. La notion de « gauche », dans ce cas, est aussi floue que la notion d'« immigré » et même de « descendants ». Est-ce qu'un employé sénégalais « employé polyvalent restauration » fraîchement naturalisé attribue la même signification au droit de vote qu'un diplômé marocain de l'ENS ou de Polytechnique ? Probablement pas. Et si tous les deux votent à « gauche », de quelle gauche s'agit-il ?
14. Que celle-ci fasse l'objet d'une pratique assidue, intermittente ou très aléatoire, autrement dit qu'elle soit pratiquée ou simplement déclarée, n'a pas ici d'importance, il suffit qu'elle soit reconnue à la fois comme une quasi *substance* de

- l'identité de la personne et un mode d'appartenance publique – et ostentatoire – à la communauté des croyants musulmans.
15. Alice Géraud, « **Farida Belghoul, la croisée antiscolaire** », *Libération*, 30 janvier 2014 ; « **Journées de retrait de l'école : Farida Belghoul visée par une procédure disciplinaire** », *L'Express* avec AFP, 22 septembre 2014.
 16. Dan Israel et Pierre Puchot, « **Comment Soral gagne les têtes (2/2)** », *Mediapart*, 16 novembre 2014.
 17. Arthur Laffargue, « **Référendum en Turquie : que sait-on du vote des Turcs installés en France ?** », *Le Monde*, 15 avril 2017.
 18. Mehmet-Ali Akinci, « **La communauté turque de France en 2020** », *France Forum*, n°76, mai 2020. Voir aussi Stéphane de Tapia, « Immigrations turques en Europe : typologies des espaces et des réseaux », dans Paul Dumont, Jean-François Pérouse, Stéphane de Tapia et Samim Akgönül (sous la direction), *Migrations et mobilités internationales. La plate-forme turque*, Institut français d'études anatoliennes, Istanbul, 2002.
 19. Arthur Laffargue, article cité, *Le Monde*, 15 avril 2017.
 20. Simeng Wang in Pauline Bandelier, « **Élection présidentielle : existe-t-il un « vote chinois » en France ?** », *Asialyst*, 21 avril 2017.
 21. En août 2016, fut mortellement agressé un habitant chinois d'Aubervilliers, ce qui a provoqué indignation et protestation collective de la « communauté chinoise » de cette ville. « Depuis 2010, la sécurité des personnes d'origine chinoise et asiatique a été érigée en problème public dans plusieurs villes en Île-de-France, suscitant des actions collectives d'habitants chinois réclamant la "sécurité pour tous". Ces actions ont commencé dans le quartier de Belleville (Paris), par deux manifestations en 2010 et 2011 et la création d'une association de commerçants pour dialoguer avec les pouvoirs publics au sujet des vols [...]. Des initiatives similaires sont apparues à Bagnolet en 2012 [...] et à Aubervilliers début 2011 : huit associations de commerçants ont créé une "Union des commerçants d'Aubervilliers pour la sécurité", demandant un renfort des effectifs policiers et l'installation de réseaux de caméra de surveillance dans la zone de commerce de gros [...]; enfin, à l'été 2016, Chaolin Zhang, un habitant chinois d'Aubervilliers, est décédé des suites d'une agression violente (coups de pied au thorax) », Ya-Han Chuang et Aurore Merle, « Insécurité et (re)négociation des frontières ethno-raciales. Les mobilisations d'habitants chinois contre les agressions en Seine-Saint-Denis », *Terrains & travaux*, vol. 2, n°39, 2021.
 22. En grand nombre dans les bassins miniers du nord-est de la France.
 23. La littérature sur le sujet est quasi inexistante.
 24. Ce qui est par ailleurs un *manque de mémoire* des anciens immigrés.
 25. « Ensemble de choses accumulées », *Dictionnaire de l'Encyclopædia universalis*, 2025.
 26. Philippe Masson, *Introduction à Howard S. Becker*, Paris, La Découverte, 2021.
 27. Emmanuel Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, Paris, Folio, 2009.